



Déclaration Préliminaire du SNPTES

Commission Administrative Paritaire Nationale
des ingénieurs d'études
du mardi 27 novembre 2018

Mesdames et messieurs les membres de la CAPN des Ingénieurs d'études,

Suite à l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), le SNPTES constate des avancées substantielles et la prise en compte d'une partie de ses revendications. Ainsi, la fusion de la 1ère et de la hors classe des ingénieurs d'études permet d'obtenir un corps en deux grades, comme pour la grande majorité des corps de catégorie A.

Néanmoins, le SNPTES continue de revendiquer une amélioration générale des carrières pour la catégorie A de la filière IRTF :

- Le SNPTES demande la fusion de la 2^e et de la 1^e classe des IGR comme cela a été fait il y a quelques années, notamment pour les conservateurs et les maîtres de conférences. Cette mesure doit notamment permettre de gommer l'effet possible d'inversion de carrière pour les IGE promus dans le corps des IGR et de revaloriser l'entrée dans la carrière des ingénieurs de recherche. Par ailleurs, pour les ingénieurs de recherche, un alignement sur les corps homologues de catégorie A+ qui accèdent, en grande majorité, à la hors échelle D.
- Pour les assistants ingénieurs, le SNPTES revendique toujours la suppression du corps des ASI et leur reclassement dans le premier grade du corps des ingénieurs d'études.

Concernant le fonctionnement des CPE, le SNPTES constate que, dans quelques établissements, certaines pratiques tendent à entraver les prérogatives de la CPE. Le SNPTES demande que seuls les représentants de l'administration et les élus des CPE puissent avoir accès aux dossiers individuels des promouvables afin d'émettre les propositions de classements.

Le SNPTES exige également une amélioration des régimes indemnitaires. En effet, les derniers bilans sociaux du ministère précisent « qu'à niveau de corps équivalent, un agent de la filière "ITRF" perçoit moins qu'un agent de la filière "administrative". Le SNPTES s'indigne qu'aucune mesure d'alignement sur le mieux-disant n'ait encore été mise en place dans l'ensemble des établissements. Ces écarts de rémunérations sont particulièrement discriminants pour des personnels qui exercent, dans un même établissement, des missions de niveaux similaires.